

Arrêté n°: SL/ST/2025/ 424

Occupation du domaine public, Interdiction de stationnement

Le mercredi 24 Septembre 2025 **De 09h00 à 12h00,** 

## **ARRÊTÉ**

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

**VU** la décision 190 du 13 juin 2024 portant révision sur les tarifs communaux à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025,

CONSIDERANT qu'en raison de travaux de dégazage d'une cuve, il est nécessaire d'autoriser l'occupation du domaine public et d'autoriser le stationnement, au droit du 17 Rue de Beauvais.

## **ARRÊTONS**

Article 1: L'autorisation de stationnement est donnée à l'entreprise AMV, au droit du 17 rue de Beauvais, le mercredi 24 Septembre 2025 de 09h00 à 12h00.

Article 2: Il est rappelé que les tarifs communaux applicables pour l'utilisation du domaine public sont de  $0.85 \epsilon / m^2 / jour jusqu'au$  90ème jour, de  $0.65 \epsilon / m^2 / jour jusqu'au$  180ème jour, puis de  $0.85 \epsilon / m^2 / jour$  au-delà.

Article 3: Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

<u>Article 4:</u> Les panneaux de stationnement interdit seront mis en place par les services techniques municipaux.

Article 5: Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6: L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

**Article 7:** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
- Monsieur le Lieutenant, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
- Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis Publiée et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 18 SEP. 2025

Choisissez un bloc de construction.

Le Maire,
Pour le Maire,
Et par Délégation

Daniel GUEDRAS

Aème Adjoint au Maire